



Le 29 novembre 2011

Procès-verbal de la réunion n° 7 du Conseil d'Administration du 26 novembre 2011

Présents : Mmes, I. Delrue, D. Sonveaux, Mrs JP. Delchef (Président), M. Collard (Trésorier général), P. Flament, A. Geurten, A. Kaison, J. Nivarlet, J. Ringlet (Vice-président), B. Scherpereel, L. Lopez (Secrétaire général)

Excusée : D. Doyen (mission fédérale)

La réunion débute à 12H15

1. Démission de Monsieur D. Parente

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier de Monsieur D. Parenté par lequel il annonce vouloir mettre fin à son contrat de travail le liant à l'AWBB. Le conseil d'administration remercie Daniel pour les excellents services prestés et lui souhaite un franc succès dans ses nouvelles activités professionnelles. Il marque son accord, à l'unanimité, pour fixer le terme du contrat de travail au 31 décembre 2011.

2. Problématique des demandes d'affiliation de joueurs de l'AWBB vers des clubs de la VBL

Face une recrudescence de demandes de lettre de sortie de membres affiliés à des clubs de l'AWBB pour la VBL, alors qu'ils ont déjà disputé plusieurs rencontres de championnat senior, les membres du conseil d'administration confirment leur décision d'appliquer à la lettre les termes de la convention liant l'AWBB à la VBL.

Ils tiennent à rappeler aux membres de l'AWBB les dispositions de l'article 3.5.1. de la convention qui précise

« *Un club de la VBL désirant affilier un membre affecté à un club de l'AWBB*

- pour lequel toutes les compétitions officielles (championnat ou coupes) auxquelles le joueur concerné participe sont terminées ou

- qui n'a pas été aligné dans une compétition officielle (coupes et championnat)

a) doit demander au secrétariat-général de la VBL que celui-ci sollicite une lettre de sortie au secrétariat – général de l'AWBB ;

b) le secrétariat – général de l'AWBB se renseigne auprès du club où le joueur est affecté pour lui demander s'il formule une opposition motivée à la demande d'affiliation et informe le secrétariat-général de la VBL de la réponse reçue. Le secrétariat-général de la VBL, à son tour, informe le club demandeur.

c) à la réception de la réponse du club attestant l'absence d'opposition, le club de la VBL peut envoyer le formulaire d'affiliation.

d) En cas d'absence de réponse du club où le joueur est affecté dans les 7 jours de la demande du secrétariat-général de la VBL, le club est réputé ne pas s'y opposer. Toutefois le secrétariat-général de l'AWBB doit confirmer ce constat au secrétariat-général de la VBL.

e) En cas d'opposition du club auquel le joueur est affecté, il appartiendra au conseil d'administration de l'AWBB de statuer en dernier ressort.

f) le joueur peut être aligné 3 jours après l'envoi du formulaire d'affiliation. »

Le président confirme que le conseil d'administration de la VBL applique les textes avec la même rigueur.

3. Problématique des demandes de mutation joueurs de l'AWBB ayant déjà évolué en compétition

Suite à la demande d'une joueuse, âgée de plus 21 ans, affiliée auprès d'un club de division 1 dames qui souhaite arrêter ses activités en D1 mais pouvoir évoluer soit dans la seconde équipe de son club soit dans un autre club, les membres du conseil d'administration répondent par la négative après avoir rappelé les dispositions statutaires inhérentes

- aux modalités d'affiliation qui interdit deux affiliations au cours de la même saison ;
- à l'application de l'article PC 53 relatif à l'alignement de jeunes joueurs dans les différentes équipes d'un même club ;
- aux conditions d'octroi de mutations administratives pour les joueurs seniors.

4. Calendrier des matches de coupe et de championnat en jeunes

Compte tenu du chevauchement de certains matches de coupe et de championnat de jeunes AWBB, le président du département coupes confirme les solutions envisagées avec le concours des clubs concernés.

5. Désignation d'un membre de l'AWBB à la commission financière de la FRBB.

Suite à la décision de l'AG de la FRBB de constituer une commission financière ad hoc, chargée de faire des propositions au CDA en matière d'apurement bilantaire, les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la proposition du président de désigner Monsieur Jean-Marie Bellefroid, membre représentant l'AWBB lors des assemblées générales comme membre de cette commission.

La réunion se termine à 12h45

La prochaine réunion du CDA est prévue le lundi 19/12/2011 à Jambes.

Pour le Conseil d'Administration,

Jean-Pierre **DELCHF**
Président

Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général